

CP / CE1 / CM1 / CM2



Piscine Marcel PORZOU
Centre sportif Youri GAGARINE
Avenue du BIC AUBER
Tél : 02-35-66-64-91

SOMMAIRE

<i>Présentation de l'établissement</i>	<i>p5</i>
<i>Les bassins</i>	<i>p5</i>
<i>Le projet pédagogique</i>	<i>p7</i>
<i>Organisation générale</i>	<i>p8</i>
<i>Les bonnes attitudes à la piscine</i>	<i>p12</i>
<i>De l'évaluation de départ à la dernière séance : Explications</i>	<i>p14</i>
<i>Légende des aménagements</i>	<i>p18</i>
<i>L'aménagement Petit et Grand bassin – Séances 1 à 4</i>	<i>p19</i>
<i>L'aménagement Petit et Grand bassin – Séances 5 à 8</i>	<i>p20</i>
<i>Les séances 9 et 10</i>	<i>p21</i>
<i>Les zones d'actions pédagogique</i>	<i>p22</i>

Organisation pédagogique classe par classe **p23**

Le projet pédagogique des classes de CP **P23**

Les niveaux d'évaluations des élèves de CP **p24**

L'évaluation finale CP **p25**

Fiches pédagogiques – CP séances 1 à 4 **p26**

Fiches pédagogiques – CP séances 5 à 8 **p27**

Le projet pédagogique des classes de CE1 **p28**

Les niveaux d'évaluations des élèves de CE1 **p29**

L'évaluation finale CE1 **p30**

Fiches pédagogiques – CE1 séances 1 à 4 **p31**

Fiches pédagogiques – CE1 séances 5 à 8 **p32**

Le projet pédagogique des classes de CM1 et CM2 **p33**

Les niveaux d'évaluations des élèves de CM1 et CM2 **p34**

L'évaluation finale CM1 et CM2 **p35**

Fiches pédagogiques – CM1 et CM2 séances 1 à 4 **p36**

Fiches pédagogiques – CM1 et CM2 séances 5 à 8 **p37**

Annexes **p39**

I - Présentation de l'établissement

Les bassins

La piscine est constituée de trois bassins : un bassin sportif, un bassin d'apprentissage et la pataugeoire (Annexe-1 plan de l'établissement).

Un bassin sportif de 25 mètres sur 15 mètres, profondeur minimum 1,40 mètres jusqu'à 2,30 mètres.
Il accueille les élèves des écoles primaires pendant l'aménagement pédagogique des séances.
La température de l'eau est de 27°C minimum.

Un bassin d'apprentissage de 10 mètres sur 12,50 mètres, profondeur de 80 cm à 1,40 mètres.
Il accueille les élèves des écoles primaires pendant l'aménagement pédagogique des séances.
La température de l'eau est de 30°C minimum.

La pataugeoire a une superficie de 20m². Une profondeur maximum de 10 cm avec jets d'eau et une zone de jeux humides.
Ce bassin n'est pas compris dans l'aménagement pédagogique des séances.
La température est de 32° minimum.

A. Aménagement complémentaire

L'établissement dispose de gradins pouvant accueillir 250 personnes.
Les gradins peuvent être utilisés à l'arrivée des élèves et à la sortie lors de l'évacuation des bassins.
Aucun enfant habillé n'est présent au bord du bassin. L'élève ne pouvant pas se baigner peut être surveillé par un adulte accompagnateur, dédié à cette tâche.

B. POSS

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours relatif à la sécurité pour le bon déroulement des séances et aux différents schémas d'intervention, en cas d'accident pendant les séances scolaires, est disponible à l'accueil de la piscine ainsi que le règlement intérieur.

C. Le personnel de la piscine

Accueil

Maëva CONAN
Michelle MAUGER
Véronique TOUS RIUS
Nathalie TURMEL

Entretien

Sophie OMONT
Fanny PERHERIN

Educateurs Sportifs

Eric PALSON – Responsable de l'Etablissement
Marc BEAUVAL
Christophe SUPPLICE
Benjamin SELLIER
Flora MAGNIER
Bastien LEMEUX

II - Le projet pédagogique

Le projet pédagogique mis en place à la piscine Marcel PORZOU de Saint Etienne-du-Rouvray par les éducateurs sportifs de la ville, s'adresse aux élèves des classes de CP, CE1, CM1 et CM2.

L'apprentissage de la natation fait partie intégrante des programmes officiels de l'école primaire.

Les classes accueillies de la ville de Saint Etienne-du-Rouvray bénéficient de 10 séances d'apprentissage, d'une durée de 40 minutes par séance. Les séances sont partagées avec d'autres classes.

Après l'évaluation de la première séance, les enfants sont pris en charge par le maître-nageur référent, pour les séances suivantes sauf remplacement temporaire du pédagogue ou organisation spécifique décidée par l'équipe pédagogique.

A Saint Etienne-du-Rouvray, l'apprentissage de la natation scolaire est divisé en 3 périodes de 10 semaines, du mardi matin au vendredi matin, les séances sont prévues entre 8h45, arrivée des enfants dans les vestiaires et 11h15, sortie des enfants des vestiaires et l'après-midi les séances sont prévues de 13h45, arrivée des enfants et 16h15, sortie des enfants des vestiaires. Chaque séance dure 40 minutes dont 30 minutes dans l'eau. Pour chaque période, il est prévu pour une classe un horaire et un jour définis par avance, tout changement devra être validé par écrit à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et/ou le conseiller pédagogique EPS, ainsi que le directeur de la piscine.

Les différentes fiches d'évaluation sont informatisées et transmises à chaque enseignant, avant le début des séances. Elles doivent être remplies par l'enseignant et renvoyées par mail auprès de la piscine, au début du cycle.

Dans le premier degré, le moment propice à l'apprentissage de la natation est le cycle 2 (CP et CE1). Le parcours d'apprentissage de l'élève doit comporter une partie découverte et d'exploration du milieu aquatique qui sera progressivement remplacé par un enseignement structuré pour amener l'élève vers l'autonomie aquatique. Une évaluation sera organisée en fin de cycle 2 et un cycle de consolidation ou de renforcement des acquis sera mis en place au cycle 3 (CM1 et/ou CM2).

Organisation générale

A. Dans quel but ?

Permettre aux enseignants :

- D'amener les élèves aux niveaux attendus : palier 1 et 2 du savoir-nager
- Construire des contenus d'enseignement adaptés aux niveaux de compétences de l'élève
- Inscrire les activités de natation dans leur programmation d'EPS sur la scolarité de l'élève.

B. Démarche Pédagogique

Composition de l'équipe pédagogique :

- Deux éducateurs sportifs pour l'enseignement
- Deux professeurs des écoles pour l'enseignement
- Deux éducateurs sportifs en surveillance.

C. Rôle du professeur des écoles

La mission des enseignants est d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager tel qu'il est défini aux premiers paliers, du socle commun. La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité.

L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Aussi, il est indispensable qu'il soit sur le bord du bassin, avec une tenue adaptée différente de sa tenue de ville.

A chaque séance, il devra être **muni de la liste** des élèves de sa classe, du cahier pédagogique ainsi que des fiches d'évaluation. Il veille au respect des règles établies auparavant et signale toute information utile, concernant les élèves (problème de santé, de comportement, **traitement médical...**).

Autre information à transmettre au responsable de la piscine ainsi qu'aux maitres-nageurs, les absences liées au programme scolaire ou autres sorties prévues.

D. Rôle de l'éducateur sportif

Les professionnels qualifiés et agréés assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique. Les diplômes requis pour pouvoir enseigner la natation sont listés à l'annexe 2.

A Saint Etienne-du-Rouvray, les éducateurs sportifs participent activement au projet pédagogique de la natation scolaire.

E. Les aménagements

Différents types d'aménagement sont proposés suivant les séances et les groupes de classes accueillis. Des zones sont définies suivant les objectifs de séances recherchées. A l'intérieur des séances, il est possible d'organiser à sa manière, en respectant le thème de la zone d'action.

Lors des séances d'évaluation des élèves du socle commun des connaissances et de compétences :

Capacité à évaluer à la fin du cycle 2 :
Premier palier (CE1 pour les élèves de Saint Etienne-du-Rouvray).

Pour les élèves de cycle 3 :
Capacité d'évaluation du socle commun des connaissances et de compétences, sera le palier 2.

F. Le matériel

Un aménagement des bassins est prévu pour les différentes catégories de classes fréquentant la piscine. Du matériel supplémentaire est mis à disposition des élèves. Ce matériel doit être rangé dans les bacs prévus à cet effet, par les élèves, à la fin des séances ou par l'enseignant :

- Frites
- Planches
- Objets lestés
- Tapis
- Cerceaux
- Palmes
- Rocher
- Ceintures
- Ballons
- Pull-boy.

G. Périodicité

Chaque groupe de classe a une période de 10 séances de 40 minutes de présence, au bord du bassin avec un minimum de 30 minutes de pratique.

H. Hygiène

Les piscines sont soumises à des règles d'hygiène très strictes : traitement de l'eau, désinfection des sols et renouvellement d'air et d'eau.

Chaque usager, dès son plus jeune âge, doit contribuer au maintien de cette hygiène, dans son intérêt et dans celui de la collectivité, par quelques gestes simples :

- Passage aux toilettes avant d'accéder aux bassins
- Port du bonnet de bain strictement obligatoire
- Douche avant et après la baignade (avec savonnage)
- Passage par le pédiluve
- La tenue de bain : maillot de bain pour les filles et slip de bain pour les garçons
- Les serviettes de bain ne sont pas autorisées au bord de la piscine.

I. Santé

Si des manifestations cutanées à caractère transmissible sont constatées par les parents, ils leur appartiennent d'avoir un avis médical pour autoriser l'enfant à fréquenter la piscine et d'en informer le responsable de l'établissement.

Les bonnes attitudes à la piscine

A. Avant le bain

- Je prépare mon sac de piscine la veille, je dois y trouver : un bonnet de bain, une paire de lunettes de natation, une tenue de bain et une serviette propre.
- Quand j'arrive à la piscine, j'enlève mes chaussures, dans la zone prévue à cet effet.
- Je rentre dans le vestiaire collectif, je me déshabille et me mets en tenue de bain dans le calme, je n'oublie pas mon bonnet de bain et mes lunettes de natation.
- Je passe aux toilettes avant la séance, pour ne pas avoir à y aller pendant la séance.
- Je prends une douche soignée (corps et cheveux), ensuite je mets mon bonnet de bain.
- Je passe par le pédiluve en marchant pour que mes pieds soient bien propres, avant d'arriver sur les plages de la piscine.

B. Pendant le bain

- J'ai un comportement responsable vis-à-vis de mes camarades et des adultes qui encadrent. Je ne cris pas, sinon je ne peux pas entendre les consignes, donc je ne peux pas apprendre.
- Je marche pour me déplacer, cela me permet de récupérer de mes efforts et de ne pas tomber car le sol est humide et glissant.
- Lorsque j'agis pour mettre en pratique ce que j'apprends, je le fais dans le respect des consignes et de mes copains. Je fais attention à ne pas les bousculer, les pousser dans l'eau.
- Si je n'ai pas compris les consignes, je demande au professeur ou au maître-nageur sauveteur de répéter. Je reformule la consigne pour voir si j'ai bien compris et je regarde un camarade démontrer l'exercice si besoin.
- Si j'ai besoin d'aller exceptionnellement aux toilettes, je demande la permission à l'adulte qui encadre ma séance de natation.
- Lorsque la cloche sonne, elle annonce la fin du cours de natation donc j'arrête ce que je fais et je sors de l'eau pour me regrouper autour du professeur ou du maître-nageur-sauveteur, qui m'encadre. Si je suis long à sortir, les élèves du cours suivant, auront moins de temps d'apprentissage que moi.
- Je rejoins mes camarades de classe et je repasse le pédiluve au signal de mon professeur.

C. Après le bain

- Je reprends une douche pour retirer l'eau chlorée de la piscine de ma peau. Le chlore peut rendre la peau irritante.
- Dans le vestiaire, je me sèche bien surtout les pieds et les mains pour éviter les verrues et je reste calme pour bien récupérer de ma séance piscine.
- Je me couvre la tête pour ne pas attraper froid dehors.
- Avant de sortir du vestiaire, je vérifie que je n'ai pas oublié mes affaires de piscine.

D. A la maison

- Lorsque je rentre à la maison, je retire mes affaires de piscine de mon sac pour laver mon maillot de bain et ma serviette. Je rince mon bonnet de bain et mes lunettes de natation que je fais bien sécher.

De l'évaluation de départ à la dernière séance : Explications

A. Avant la première séance

Il est important de présenter l'activité aux élèves, d'évoquer avec eux l'organisation de l'établissement, à savoir :

- Les règles de vie à la piscine : vestiaires, douches, toilettes, etc...
- La zone d'attente pour que le groupe qui précède puisse sortir dans le calme
- Les photos des bassins
- Le matériel disponible et utilisé lors des séances
- La répartition des élèves entre les maitres-nageurs et les enseignants, lors de l'évaluation
- Les 10 séances suivant la progression pédagogique
- Les tests de fin de cycle.

B. La première séance « L'évaluation »

Elle permet de confirmer l'auto-évaluation des élèves qui sera reprise en fin de cycle.

Comment se passe la première séance - l'évaluation :

- La classe entière est évaluée par le maître-nageur
- L'enfant évolue dans l'eau et montre ce qu'il sait faire
- Un deuxième passage peut être envisagé, si l'observation n'est pas optimisée
- L'évaluation terminée, la séance d'apprentissage peut commencer dans la zone d'action qui correspond
- La répartition entre le maitre-nageur et l'enseignant est faite : 2 groupes se forment : Groupe 1 (plus faible) – Groupe 2 (plus fort).

A. Lors de chaque séance

Les groupes de niveaux sont formés, l'enseignant ainsi que le maître-nageur, évoluent avec son groupe et travaillent successivement sur 2 espaces dédiés aux différents types d'actions (voir les zones d'actions pédagogiques, page 21).

Dans chaque zone d'actions, du matériel est mis en place et peut être évolutif suivant la séance préparée par le maître-nageur et/ou l'enseignant.

Dans chacune des séances, 2 zones d'actions pédagogiques (travail sur les fondamentaux de la natation) sont définies avec une rotation à faire toutes les 20 minutes.

Plusieurs cas possibles :

Si la zone attribuée est libre sur les prochaines 20 minutes, il est possible pour l'enseignant ou le maître-nageur de rester sur celle-ci.

Autre cas possible, si la zone est attribuée au petit bassin et que le groupe évolue correctement, une progression pédagogique peut emmener le groupe à travailler dans le grand bassin, si la zone n'est pas occupée.

Il est possible d'utiliser une zone d'action libre, à la place de la zone prévue au tableau des rotations.

IMPORTANT

- Respect des zones d'actions pédagogiques.
- Evacuer au signal sonore des 20 minutes, la zone.
- Laisser le matériel en place dans les zones.

Les 9èmes et 10èmes séances :

Ces séances sont consacrées aux évaluations, si la progression pédagogique des élèves se passe correctement, alors cette séance peut se transformer en séance normale d'apprentissage.

Pour les CP

Les élèves de CP suivront tout au long de leur cycle une évaluation continue (voir fiche progression pédagogique CP - page 27 permettant ainsi d'avoir en fin de cycle un repère et de constater la progression du niveau de l'élève. (Un bilan de la classe entière sera réalisé avec l'enseignant et le maître-nageur directement.)

Il n'y a pas d'évaluation officielle prévue pour les élèves de CP, mais nous organisons des situations afin d'apporter à l'élève un regard sur son évolution de nageur, par la mise en place de critères de réussite sur la propulsion, la flottaison, l'équilibre et l'immersion.

Pour les CE1

Les élèves de CE1 passeront quant à eux les évaluations du palier 1 (voir l'attestation scolaire – les classes CE1 palier 1 page 30).

Pour les CM1 – CM2

Les élèves de CM1 – CM2 passeront quant à eux les évaluations palier 2 à savoir l'attestation scolaire du « Savoir – Nager » ASSN (voir l'attestation scolaire CM1-CM2 – savoir-nager) (page 35).

B. Exemples séances type – Classe de CP

L'enseignant (Mme X) et le Maître-nageur (Mr Y) avec une classe de CP 30 élèves

Séance n°1 :

1^{ère} séance : répartition des élèves suivant l'évaluation.

Exemple : 16 Mme X (les plus forts) et 14 Mr Y (les plus faibles).

Séance n°2 :

Suivant le tableau : Zones d'actions pédagogiques BC – CD.

Mme X suivant le tableau des zones d'actions se trouve dans la zone C (petit ou grand bassin, au choix), orientant ainsi ses 20 premières minutes vers un apprentissage de la propulsion.

Pendant ce temps, Mr Y suivant le tableau des zones d'actions, se trouve dans la zone B (petit ou grand bassin, au choix).

En aucun cas ils seront importunés dans leur zone d'action par la classe CM.

Au signal sonore (20 minutes)

Mme X poursuit sa séance dans la zone D grand bassin, orientant ainsi ses 20 dernières minutes vers un apprentissage de l'équilibre.

Tandis que Mr Y zone C, a le choix : soit de rester dans le petit bassin ou d'aller dans le grand bassin.

La cloche retentit (40 minutes) – fin de la séance.

Légende des aménagements



Bi-glisse
Toboggan à 2 Descentes



Ponceau
(Grand tapis souple)



Tapis à trou pour Immersion



Tapis pour Immersion
ou entrées dans l'eau



Cage pour
immersion



Ligne D'eau



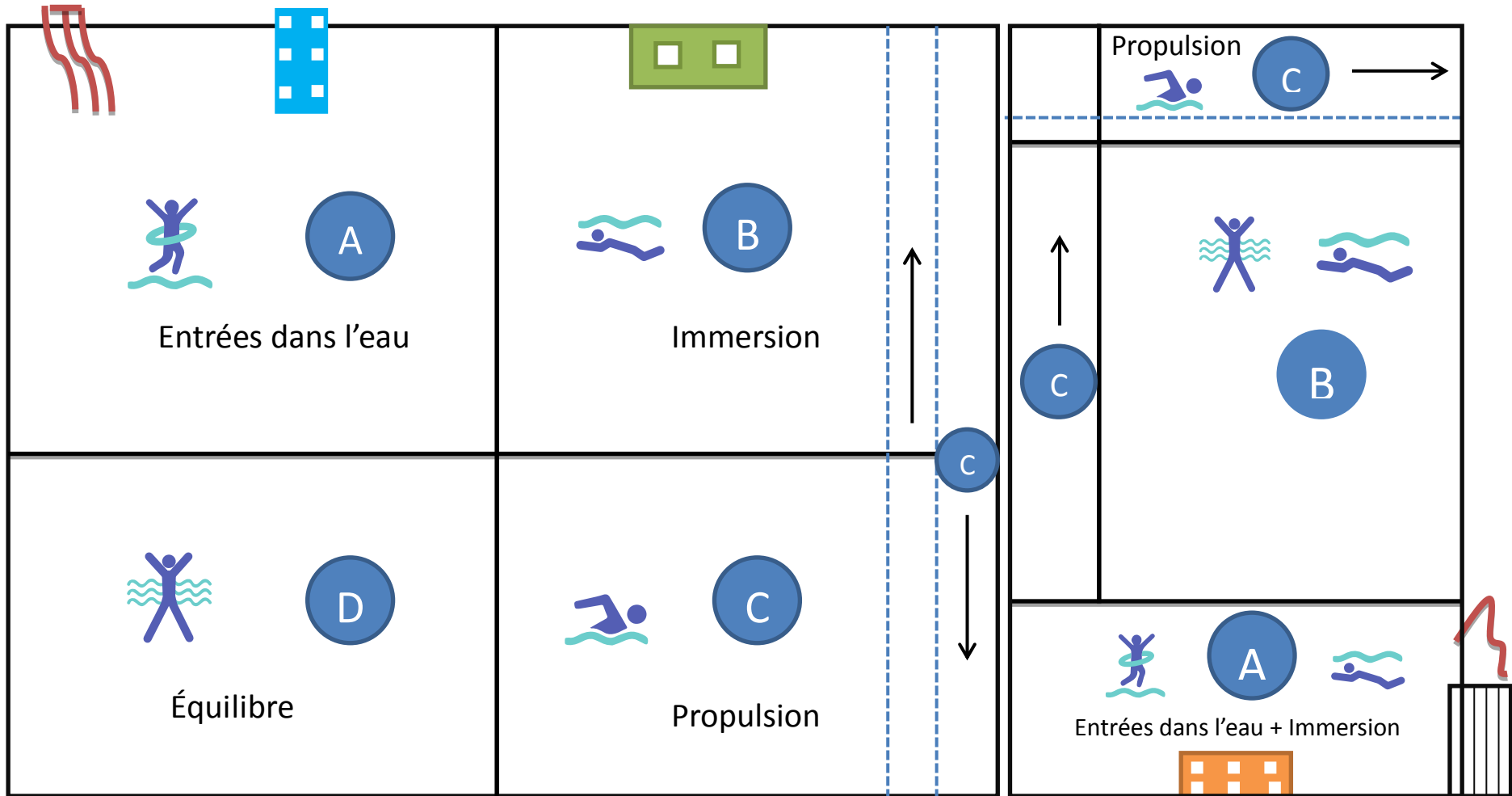
Etoiles ou Statiques



Cerceaux pour
Statiques

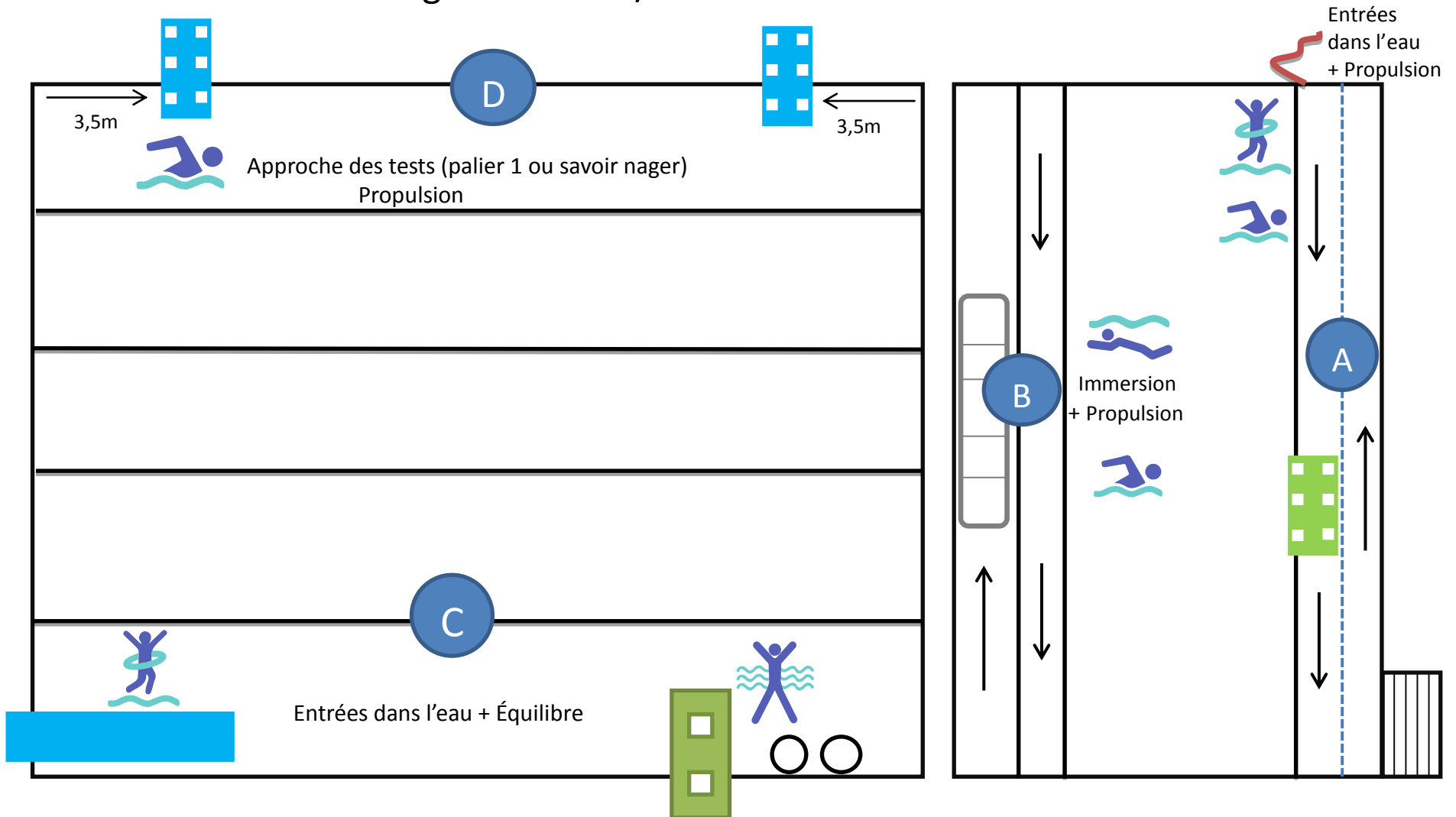
L'aménagement Petit et Grand bassin – séances 1 à 4

Aménagement Petit/Grand bassin – Séances 1 à 4



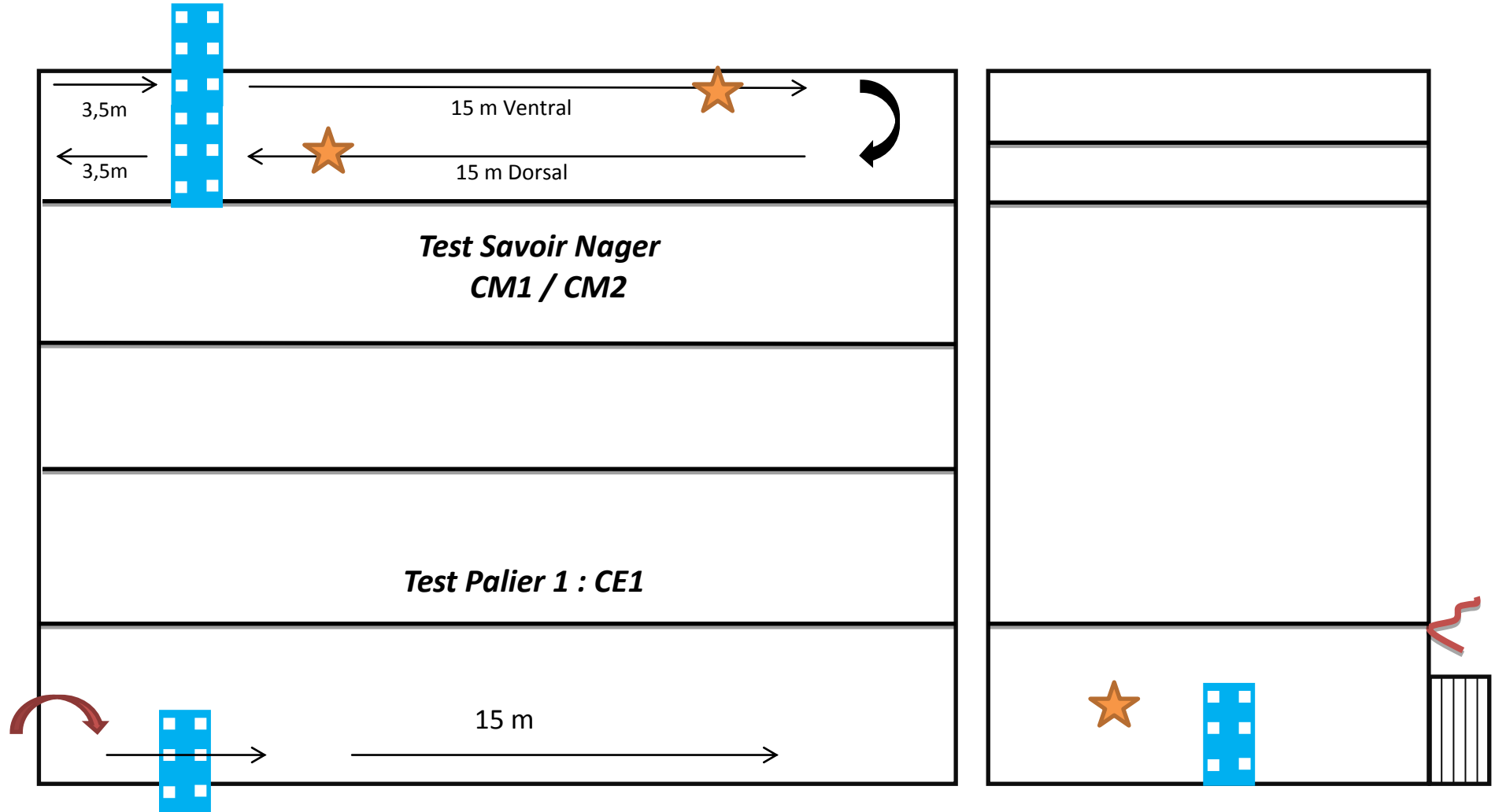
L'aménagement Petit et Grand bassin – séances 5 à 8

Aménagement Petit/Grand bassin – Séances 5 à 8



Les séances 9 et 10

Aménagement Petit/Grand bassin – Séances 9 à 10



Les zones d'actions pédagogiques

Rotation n°1

Rotation n°2

	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4	Séance 5	Séance 6	Séance 7	Séance 8	Final 9 et 10
Cp-ce1 Groupe 1	AB	BC	CD	DA	AC	CB	BD	DA	Jeux + Evaluation
Cp-ce1 Groupe 2	BC	CD	DA	AB	CB	BD	DA	AC	Jeux + Evaluation
CM1-CM2 Groupe 1	CD	DA	AB	BC	BD	DA	AC	CB	Jeux + Evaluation
CM1-CM2 Groupe 2	DA	AB	BC	CD	DA	AC	CB	BD	Jeux + Evaluation

III - Organisation pédagogique classe par classe

Le Projet pédagogique des classes de CP

Les classes de CP partagent en grande partie les créneaux avec les classes de CM2. Chaque classe se verra attribuer un aménagement spécifique. La classe sera gérée par le professeur et un éducateur sportif. La gestion du groupe classe sera décidée par le professeur.

La démarche pédagogique : L'activité natation représente pour l'enfant un nouvel espace sensoriel, moteur et émotionnel. L'enfant, grâce aux différentes formes d'apprentissage, doit réorganiser ses repères de « terrien » pour se transformer nageur. Ce passage, entraîne des transformations au niveau de :

- l'équilibre
- la respiration
- la propulsion
- l'immersion
- les entrées dans l'eau.

Il s'agit d'amener l'enfant vers une autonomie aquatique, c'est-à-dire se déplacer en nageant dans le bassin d'apprentissage, sur le ventre ou le dos.

Le but est de développer le schéma corporel de chaque enfant en lui faisant découvrir toutes les possibilités de son corps dans l'eau, en lui faisant prendre conscience des réalités physiques de cet élément et ainsi conduire son projet d'action.

Au cours des séances n° 9 et 10, le maître-nageur constatera sa progression en réalisant un contrôle continu des acquisitions d'aisance aquatique.

L'éducateur sportif attribuera à l'élève un des trois niveaux de l'école municipale de natation. Ce qui facilitera aux familles, l'inscription dans un cours de l'école de natation municipale.

Les niveaux d'évaluations des élèves de CP dans le bassin d'apprentissage

A. L'équilibre

- Être capable d'effectuer une flottaison sur le ventre.
- Être capable de faire une flottaison sur le dos.

B. L'immersion

- Être capable de mettre son visage dans l'eau.
- Être capable d'aller chercher un objet au fond de l'eau, dans la petite profondeur du bassin d'apprentissage.
- Être capable de passer sous un obstacle (ligne, perche ou tapis).

C. La propulsion

- Être capable de se propulser sur le ventre ou sur le dos, avec une aide matérielle sur une distance de 10 mètres.
- Être capable de se propulser sur le ventre ou sur le dos SANS aide matérielle, sur une distance de 5 mètres

D. Les entrées dans l'eau

- Sauter dans le bassin d'apprentissage sans aide, soit dans la petite ou grande profondeur.
- Glisser du toboggan sans aide, dans le bassin d'apprentissage.

E. Système d'évaluation

Afin de correspondre entièrement avec le système de notation scolaire, l'évaluation se fera sous forme de niveau d'acquisition : (Acquis / Non Acquis / En cours d'acquisition).

L'évaluation finale – CP dans le bassin d'apprentissage

L'attestation scolaire – Les classes de CP

Fiche Progression Pédagogique CP

Maitre Nageur :		Equilibre				Immersion						Propulsion				Entrées dans l'eau				Pass "O" 2018/2019
Enseignant :	Ecole: Période: Jours: Heure :	Etoile Ventrale		Etoile dorsale		Immerger son visage		Passer sous un obstacle		Récupérer un objet au fond du bassin		10 m Avec Frites (ventre ou dos)		5 m Fusée ventre ou dos (sans frite)		Sauter dans l'eau		Glisser du toboggan		
Nom	Prénom	A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		
		Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	fin	
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				
30																				
Bilan MNS :																				

Fiches pédagogiques – CP

Séances 1 à 4

N° Séance	Séance 1			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone A (PB)	20' Zone B (PB)	20' Zone B (PB)	20' Zone C (PB)
Axe travail	Entrées dans l'eau + Immersion	Equilibre + Immersion	Equilibre + Immersion	Propulsion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * Marcher et faire des bulles dans l'eau avec sa bouche * Monter sur le tapis et sauter ou descendre assis dans l'eau * Descendre du toboggan assis 	<ul style="list-style-type: none"> * Mains sur le mur et au signal souffler dans l'eau et effectuer un déplacement * Mains sur le mur et s'allonger sur l'eau avec le visage immergé 	<ul style="list-style-type: none"> * Passer sous les frites en tenant le mur * Effectuer une étoile ventrale mains sur le bord 	<ul style="list-style-type: none"> 1 frite sous chaque bras se déplacer sur le ventre en battement
N° Séance	Séance 2			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone B (PB)	20' Zone C (PB)	20' Zone C (GB)	20' Zone D (GB)
Axe travail	Equilibre + Immersion	Propulsion	Propulsion	Equilibre
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * S'allonger les mains au bord et se laisser flotter * par 2 : 1 enfant allongé avec 2 frites sous les bras, le camarade le tire pour le déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> * 1 main sur le bord, une frite sous l'autre bras. L'enfant se déplace en s'allongeant sur le ventre, le long du mur 	<ul style="list-style-type: none"> * Se déplacer entre deux lignes en largeur (1 main sur chaque ligne) * Se propulsion avec une frite entre 2 lignes d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> * S'allonger soit sur le ventre ou le dos et faire une étoile avec l'aide de 2 frites * Effectuer 5 seconde de statique verticale
N° Séance	Séance 3			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone C (PB)	20' Zone D (GB)	20' Zone D (GB)	20' Zone A (PB)
Axe travail	Propulsion	Equilibre	Equilibre	Entrées dans l'eau + Immersion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * 1 frite sous les bras se déplacer en s'allongeant sur le ventre * 1 main au mur propulsion sur le dos 	<ul style="list-style-type: none"> * Découverte Grand bassin : se déplacer les mains en tenant le bord * Mains sur le mur au signal, souffler dans l'eau et faire des battements de jambes 	<ul style="list-style-type: none"> * Succession de statiques * Pousser au mur et glisser sur l'eau jusqu'à la ligne 	<ul style="list-style-type: none"> * Toboggan : glisser sur le ventre * Rechercher des objets au fond de l'eau * Faire des sauts dans l'eau à partir du tapis
N° Séance	Séance 4			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone D (GB)	20' Zone A (PB)	20' Zone A (GB)	20' Zone B (GB)
Axe travail	Equilibre	Entrées dans l'eau + Immersion	Entrées dans l'eau	Immersion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * S'allonger faire une étoile mains au mur * S'allonger et faire une étoile avec l'aide de 2 frites 	<ul style="list-style-type: none"> * Toboggan : glisser assis ou sur le ventre * Rechercher des objets au fond de l'eau * Faire des sauts dans l'eau à partir du tapis 	<ul style="list-style-type: none"> * Biglisse : Descendre assis, sur le ventre ou sur le dos * Tapis : Sauts, chutes arrières, plongeurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Passer sous le tapis à trou * Rechercher des objets au fond du bassin à l'aide d'une perche

Fiches pédagogiques – CP

Séances 5 à 10

N° Séance	Séance 5			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone A	Zone C	Zone C	Zone B
Axe travail	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Equilibre	Entrée dans l'eau + Equilibre	Immersion + Propulsion
Exemples d'exercices	*Toboggan : Glisser assis ou sur le ventre *Monter sur le tapis et sauter * revenir avec 1 frite	*Sauter du bord à l'aide d'une perche *Passer dans les cerceaux et sous un tapis à trous	*Courir sur le ponceau pour sauter *Effectuer des statiques dans les cerceaux et tapis à trous	* Fusée sur le ventre *Passer dans la cage
N° Séance	Séance 6			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone C	Zone B	Zone B	Zone D
Axe travail	Entrée dans l'eau + Equilibre	Immersion + Propulsion	Immersion + Propulsion	Approche des tests
Exemples d'exercices	*Courir sur le ponceau et sauter *Statique dans les cerceaux et tapis	* Se déplacer sur le ventre les mains sur les lignes * Passer dans la cage	*Passer dans la cage *Fusée sur le dos	*Sauter et passer sous la perche * Faire la plus grande distance avec l'aide de frites
N° Séance	Séance 7			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone B	Zone D	Zone D	Zone A
Axe travail	Immersion + Propulsion	Approche des tests	Approche des tests	Entrée dans l'eau + Propulsion
Exemples d'exercices	* Passer dans la cage * Se déplacer sur le dos avec 1 frite	* Sauter dans l'eau avec l'aide d'une perche *Se déplacer avec 2 frites en alternant ventre et dos	*Sauter et passer sous un tapis *Nager la plus grande distance sans frite	*Toboggan : Glisser sur le ventre *Monter sur un tapis et sauter en arrière * Revenir en fusée
N° Séance	Séance 8			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone D	Zone A	Zone A	Zone C
Axe travail	Approche des tests	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Equilibre
Exemples d'exercices	* Sauter dans l'eau avec l'aide d'une perche *Se déplacer avec 1 frite en alternant ventre et dos	*Toboggan : Glisser assis ou sur le ventre *Monter sur un tapis et sauter * Revenir avec 1 frite	*Toboggan : Glisser sur le ventre *Monter sur un tapis, faire une roulade * Revenir en fusée ventre et dos	*Courir sur le ponceau pour sauter *Statiques dans les cerceaux et tapis à trous
Séance 9 et 10				
Séances en commun : Evaluations / jeux				

Le Projet pédagogique des classes de CE1

Les classes de CE1 partagent en grande partie les créneaux avec une classe de CM1. Chaque classe se verra attribuer un aménagement spécifique.

Après l'évaluation de la première séance, les enfants sont pris en charge par un adulte référent. La classe sera gérée par le professeur et un éducateur sportif. La gestion du groupe classe, sera décidée par le professeur.

La démarche pédagogique : L'activité natation représente pour l'enfant un nouvel espace sensoriel, moteur et émotionnel. L'enfant, grâce aux différentes formes d'apprentissages, peut réorganiser ses repères de « terrien » pour se transformer nageur. Ce passage, entraîne des transformations au niveau de :

- l'équilibre
- la respiration
- la propulsion
- l'immersion
- les entrées dans l'eau.

Il s'agit d'amener l'enfant vers une autonomie aquatique, c'est-à-dire se déplacer en nageant dans le bassin d'apprentissage, sur le ventre ou le dos.

Le but est de développer le schéma corporel de chaque enfant, en lui faisant découvrir toutes les possibilités de son corps dans l'eau, en lui faisant prendre conscience des réalités physiques de cet élément, et ainsi conduire son projet d'action.

Au cours des séances n° 9 et 10, l'enfant sera évalué en passant le test du Palier 1.

L'éducateur sportif attribuera à l'élève un des trois niveaux de l'école municipale de natation. Ce qui facilitera aux familles, l'inscription dans un cours de l'école de natation municipale.

Les niveaux d'évaluations des élèves de CE1 dans le bassin d'apprentissage

A. L'immersion

- Être capable d'aller chercher un objet au fond du petit bassin.
- De passer sous un obstacle.

B. L'Equilibre

- Être capable de faire une coulée ventrale.

C. L'entrée dans l'eau

- Glisser du toboggan sur le ventre.
- Différents sauts (arrière – avant).

D. La Propulsion

- Se déplacer avec 2 frites sur une distance de 10 m sans reprise d'appui au sol.

E. Le palier 1

- L'épreuve du palier 1 est un enchaînement d'actions qui s'effectue dans le bassin sportif et sans reprise d'appui au mur.
- Sauter du bord, passer sous un obstacle et se déplacer sur 15 m sans aide matérielle.

F. Le système d'évaluation

- L'évaluation finale pour les CE1, est le palier 1.
- Mise en place de quelques situations supplémentaires afin d'apporter à l'élève un regard sur son évolution de nageur.
- Afin de correspondre entièrement avec le système de notation scolaire, l'évaluation se fera sous forme de niveau d'acquisition (Acquis / Non Acquis / En cours d'acquisition).

L'évaluation finale – CE1 dans le bassin sportif

L'attestation scolaire- les classes de CE1 (palier1)

Maitre Nageur :		Fiche Evaluation CE1 "Palier 1"										
Enseignant :		Petit bassin								Grand bassin (sans reprise d'appuis)		Pass "O" 2018/2019
Ecole: Période: Jours: Heure :		<i>Immersion</i> recherche objet		<i>Equilibre</i> coulée ventrale		<i>Entrée dans l'eau</i> toboggan sur le ventre		<i>Propulsion</i> Se déplacer 10m Avec frites		Saut du bord + Passer sous un obstacle + se déplacer sur 15m		
Nom	Prénom	A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		A / NA / ECA		Palier 1 "oui" / "non"		
		Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	fin	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
Bilan MNS :												

Fiches pédagogiques – CE1

Séances 1 à 4

N° Séance	Séance 1			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone A (PB)	20' Zone B (PB)	20' Zone B (PB)	20' Zone C (PB)
Axe travail	Entrées dans l'eau + Immersion	Equilibre + Immersion	Equilibre + Immersion	Propulsion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> *Marcher et faire des bulles dans l'eau avec sa bouche *Monter sur le tapis et sauter ou descendre assis dans l'eau *Descendre du toboggan assis 	<ul style="list-style-type: none"> * Mains sur le mur et au signal souffler dans l'eau et effectuer un déplacement * Mains sur le mur et s'allonger sur l'eau avec le visage immergé 	<ul style="list-style-type: none"> * Passer sous les frites en tenant le mur * Effectuer une étoile ventrale mains sur le bord 	1 frite sous chaque bras se déplacer sur le ventre en battement
N° Séance	Séance 2			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone B (PB)	20' Zone C (PB)	20' Zone C (GB)	20' Zone D (GB)
Axe travail	Equilibre + Immersion	Propulsion	Propulsion	Equilibre
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> *S'allonger les mains au bord et se laisser flotter * par 2 : 1 enfant allongé avec 2 frites sous les bras, le camarade le tire pour le déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> * 1 main sur le bord, une frite sous l'autre bras. L'enfant se déplace en s'allongeant sur le ventre, le long du mur 	<ul style="list-style-type: none"> * Se déplacer entre deux lignes en largeur (1 main sur chaque ligne) * Se propulsion avec une frite entre 2 lignes d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> * S'allonger soit sur le ventre ou le dos et faire une étoile avec l'aide de 2 frites * Effectuer 5 seconde de statique verticale
N° Séance	Séance 3			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone C (PB)	20' Zone D (GB)	20' Zone D (GB)	20' Zone A (PB)
Axe travail	Propulsion	Equilibre	Equilibre	Entrées dans l'eau + Immersion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * 1 frite sous les bras se déplacer en s'allongeant sur le ventre * 1 main au mur propulsion sur le dos 	<ul style="list-style-type: none"> * Découverte Grand bassin : se déplacer les mains en tenant le bord * Mains sur le mur au signal, souffler dans l'eau et faire des battements de jambes 	<ul style="list-style-type: none"> * Succession de statiques * Pousser au mur et glisser sur l'eau jusqu'à la ligne 	<ul style="list-style-type: none"> * Toboggan : glisser sur le ventre * Rechercher des objets au fond de l'eau * Faire des sauts dans l'eau à partir du tapis
N° Séance	Séance 4			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	20' Zone D (GB)	20' Zone A (PB)	20' Zone A (GB)	20' Zone B (GB)
Axe travail	Equilibre	Entrées dans l'eau + Immersion	Entrées dans l'eau	Immersion
Exemples d'exercices	<ul style="list-style-type: none"> * S'allonger faire une étoile mains au mur * S'allonger et faire une étoile avec l'aide de 2 frites 	<ul style="list-style-type: none"> * Toboggan : glisser assis ou sur le ventre * Rechercher des objets au fond de l'eau * Faire des sauts dans l'eau à partir du tapis 	<ul style="list-style-type: none"> * Biglisse : Descendre assis, sur le ventre ou sur le dos * Tapis : Sauts, chutes arrières, plongeurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Passer sous le tapis à trou * Rechercher des objets au fond du bassin à l'aide d'une perche

Fiches pédagogiques – CE1

Séances 5 à 10

N° Séance	Séance 5			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone A	Zone C	Zone C	Zone B
Axe travail	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Equilibre	Entrée dans l'eau + Equilibre	Immersion + Propulsion
Exemples d'exercices	*Toboggan : Glisser assis ou sur le ventre *Monter sur le tapis et sauter * revenir avec 1 frite	*Sauter du bord à l'aide d'une perche *Passer dans les cerceaux et sous un tapis à trous	*Courir sur le ponceau pour sauter *Effectuer des statiques dans les cerceaux et tapis à trous	* Fusée sur le ventre *Passer dans la cage
N° Séance	Séance 6			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone C	Zone B	Zone B	Zone D
Axe travail	Entrée dans l'eau + Equilibre	Immersion + Propulsion	Immersion + Propulsion	Approche des tests
Exemples d'exercices	*Courir sur le ponceau et sauter *Statique dans les cerceaux et tapis	* Se déplacer sur le ventre les mains sur les lignes * Passer dans la cage	*Passer dans la cage *Fusée sur le dos	*Sauter et passer sous la perche * Faire la plus grande distance avec l'aide de frites
N° Séance	Séance 7			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone B	Zone D	Zone D	Zone A
Axe travail	Immersion + Propulsion	Approche des tests	Approche des tests	Entrée dans l'eau + Propulsion
Exemples d'exercices	* Passer dans la cage * Se déplacer sur le dos avec 1 frite	* Sauter dans l'eau avec l'aide d'une perche *Se déplacer avec 2 frites en alternant ventre et dos	*Sauter et passer sous un tapis *Nager la plus grande distance sans frite	*Toboggan : Glisser sur le ventre *Monter sur un tapis et sauter en arrière * Revenir en fusée
N° Séance	Séance 8			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone D	Zone A	Zone A	Zone C
Axe travail	Approche des tests	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Propulsion	Entrée dans l'eau + Equilibre
Exemples d'exercices	* Sauter dans l'eau avec l'aide d'une perche *Se déplacer avec 1 frite en alternant ventre et dos	*Toboggan : Glisser assis ou sur le ventre *Monter sur un tapis et sauter * Revenir avec 1 frite	*Toboggan : Glisser sur le ventre *Monter sur un tapis, faire une roulade * Revenir en fusée ventre et dos	*Courir sur le ponceau pour sauter *Statiques dans les cerceaux et tapis à trous
Séance 9 et 10				
Séances en commun : Evaluations / jeux				

Le Projet pédagogique des classes de CM1 et CM2

Les classes de CM1 et CM2 partagent en grande partie les créneaux avec les classes de CP ou CE1. Chaque classe se verra attribuer un aménagement spécifique.

Après l'évaluation de la première séance, les enfants sont pris en charge par un adulte référent. La classe sera gérée par le professeur et un éducateur sportif. La gestion du groupe classe sera décidée par le professeur.

La démarche pédagogique : l'activité natation représente pour l'enfant un nouvel espace sensoriel, moteur et émotionnel. L'enfant, grâce aux différentes formes d'apprentissages, peut réorganiser ses repères de « terrien » pour se transformer nageur. Ce passage, entraîne des transformations au niveau de :

- l'équilibre
- la respiration
- la propulsion
- l'immersion
- les entrées dans l'eau.

Il s'agit d'amener l'enfant vers une autonomie aquatique, c'est-à-dire se déplacer en nageant dans le bassin d'apprentissage, ainsi que le bassin sportif, sur le ventre ou le dos. Aider l'enfant à sentir ses appuis dans l'eau et à garder son calme, sera de rigueur aussi.

Le but est de développer le schéma corporel de chaque enfant, en lui faisant découvrir toutes les possibilités de son corps dans l'eau, en lui faisant prendre conscience des réalités physiques de cet élément et ainsi conduire son projet d'action.

Au cours des séances n° 9 et 10, l'enfant sera évalué en passant le test du Savoir Nager, ainsi que le passage du test Anti panique.

Les niveaux d'évaluations des élèves de CM1 et CM2 dans le bassin sportif

A. L'immersion

- De passer sous des obstacles flottants.
- De se déplacer sous l'eau en actionnant le corps projectile.

B. L'Equilibre

- Être capable de faire une coulée ventrale et dorsale.
- De réaliser une sustentation verticale.
- De réaliser une étoile ventrale / dorsale.

C. L'entrée dans l'eau

- Différents sauts (Arrière – Avant etc...).
- Être capable de faire un plongeon.

D. La Propulsion

- Se déplacer avec 1 ou 2 frite(s) sur une distance de 25 m en propulsion ventrale ou dorsale.
- De nager tout en coordonnant correctement les bras, les jambes, la respiration.
- Réaliser une coulée ventrale en actionnant le corps propulseur.

E. Le palier 2 (savoir-nager)

- L'épreuve du palier 2 est un enchaînement d'actions qui s'effectue dans le bassin sportif et sans reprise d'appui au mur.

F. Le système d'évaluation

- L'évaluation finale pour les CM1 et CM2, est le palier 2 (savoir-nager).
- Afin de correspondre entièrement avec le système de notation scolaire l'évaluation se fera sous forme de niveau d'acquisition (Acquis / Non Acquis / En cours d'acquisition).

L'évaluation finale – CM1 et CM2 dans le bassin sportif

L'attestation scolaire-Les classes de CM1-CM2 (savoir-nager)

Maitre Nageur :		Fiche Evaluation "Savoir Nager" CM1-CM2																			
Enseignant :	Ecole: Période: Jours: Heure :	chute arrière	déplacement 3,5m + passer sous obstacle 1,5m		15 m sur le ventre		statiques 15''		demi tour ventre / dos		15 m sur le dos		15'' étoile dorsale		passer sous obstacle 1,5m + déplacement 3,5m		Savoir Nager		Test Antipanique		
			A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	A / NA / ECA	Oui	Non							
Nom	Prénom	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	fin				
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
26																					
27																					
28																					
29																					
30																					
Bilan MNS :																					

Fiches pédagogiques – CM1 et CM2

Séances 1 à 4

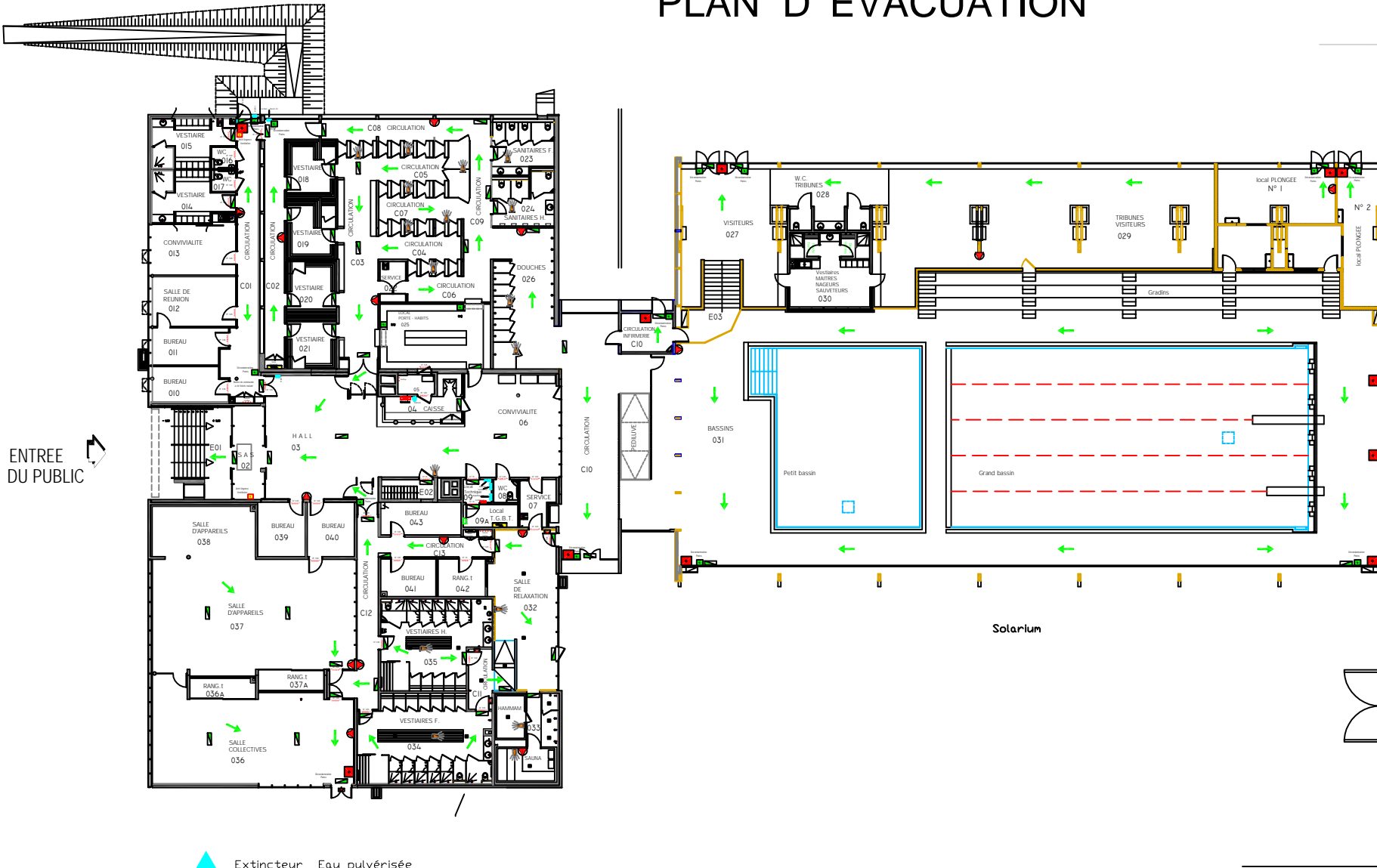
N° Séance	Séance 1			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone C (PB)	Zone D (GB)	Zone D (GB)	Zone A (GB)
Axe travail	Propulsion	Equilibres	Equilibres	Entrées dans l'eau
Exemples d'exercices	*1 frite sous chaque bras, se déplacer sur le ventre en battements. Ne pas oublier de mettre le visage dans l'eau, pendant le déplacement	* Découverte Grand bassin : se déplacer les mains au bord dans la zone * Mains sur le mur au signal, mettre le visage dans l'eau et faire des battements de jambes	* Succession de statiques * Pousser au mur et glisser sur l'eau jusqu'à la ligne	* Biglisse : Glisser sur le ventre * Tapis : Sauts, chutes arrières et plongeons
N° Séance	Séance 2			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone D (GB)	Zone A (PB)	Zone A (GB)	Zone B (GB)
Axe travail	Equilibres	Entrées dans l'eau + Immersions	Entrées dans l'eau	Immersions
Exemples d'exercices	* S'allonger et faire une étoile mains au bord * S'allonger et faire une étoile avec l'aide d'une ou deux frite(s)	* Saut du bord * Recherche d'objets au fond du bassin * Passer sous la ligne ou le tapis	* Biglisse : Glisser sur le ventre + Glisse jusqu'à la ligne * Tapis : Chute arrière et passer dessous	* Passer sous tapis * Plongeons canard + recherche objets
N° Séance	Séance 3			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone A (GB)	Zone B (PB)	Zone B (GB)	Zone C (GB)
Axe travail	Entrées dans l'eau	Equilibres + immersions	Immersions	Propulsion
Exemples d'exercices	* Biglisse : Glisser assis * Tapis : Sauts	* Apprentissage étoile ventrale et dorsale avec ou sans frite(s) * Recherche objets au fond du bassin	* Passer sous un tapis * Plongeons canard + recherche Mannequin	* Technique crawl et Dos
N° Séance	Séance 4			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone B (GB)	Zone C (GB)	Zone C (GB)	Zone D (GB)
Axe travail	Immersions	Propulsion	Propulsion	Equilibres
Exemples d'exercices	* Passer sous le tapis * Recherche d'objets au fond du bassin avec l'aide d'une perche	* Avec une ou deux frite(s), se déplacer en battement sur le ventre * Idem sur le dos	* 1ère approche de la nage en brasse	* Effectuer des statiques verticales * Passage étoile ventre et dos * Coulée ventre ou dos, du mur à la ligne d'eau

Fiches pédagogiques – CM1 et CM2

Séances 5 à 10

N° Séance	Séance 5			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone B	Zone D	Zone D	Zone A
Axe travail	Immersion + propulsion	Approche test	Approche des test	Entrées dans l'eau + propulsion
Exemples d'exercices	* Fusée ventrale * Retour dans la cage	* Sauts du bord * Passer sous un tapis * Faire la plus grande distance en nageant sur le ventre avec ou sans frite(s)	* Sauts du bord * Passer sous un tapis * 15m sur le ventre + statique 15"	* Chutes arrières * Sauter du tapis * Revenir en nageant en crawl ou sur le dos
N° Séance	Séance 6			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone D	Zone A	Zone A	Zone C
Axe travail	Approche test	Entrées dans l'eau + propulsion	Entrées dans l'eau + propulsion	Entrées dans l'eau + Equilibres
Exemples d'exercices	* Sauts du bord * Passer sous un tapis * Faire la plus grande distance en nageant sur le dos avec ou sans frite(s)	* Sauter dans l'eau * Chutes arrières du tapis * Revenir en fusée ventrale	* Approche du sauvetage avec mannequin	* Courir sur le ponceau et sauter * Enchaîner immersion et statiques
N° Séance	Séance 7			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone A	Zone C	Zone C	Ligne 3
Axe travail	Entrées dans l'eau + propulsion	Entrées dans l'eau + immersions	Entrées dans l'eau + Equilibres	Propulsion
Exemples d'exercices	* Plonger à genoux du bord * Sauter du tapis * Revenir en fusée sur le dos	* Courir sur le ponceau et sauter avec ou sans frites * Se déplacer jusqu'au tapis pour faire une immersion et un statique dans un cerceau	* Courir sur le ponceau et sauter dans l'eau * Enchaîner immersion et statiques * Apprentissage du sauvetage par 2	* Technique de la propulsion des battements de jambes avec l'aide de palmes, dans le bassin sportif (lignes 3 et 4)
N° Séance	Séance 8			
Groupe	Groupe 1		Groupe 2	
Lieux	Zone C	Zone B	Ligne 3	Zone D
Axe travail	Entrées dans l'eau + Equilibres	Immersion + Propulsion	Sauvetage	Approche test
Exemples d'exercices	* Courir sur le ponceau et sauter avec ou sans frite(s) * Se déplacer jusqu'au tapis pour immersion et un statique dans un cerceau	* Début de la technique du crawl * Retour dans la cage	* Exercices au milieu du bassin sportif avec des palmes pour le sauvetage	* Sauts du bord * Passer sous un tapis * 15m sur le Dos + Etoile 15"
Séance 9 et 10				
Séance en commun : Evaluations / jeux				

PLAN D'EVACUATION



ENTREE
DU PUBLIC

-  Extincteur Eau pulvérisée
-  Extincteur Co2
-  Extincteur Poudre
-  Eclairage de sécurité
-  Tableau électrique
-  Fermetures portes automatique
-  Portes coupe feu
-  Avertisseur incendie
-  Boitier Bris Glace
-  Sirène Incendie

Echelle
0 1 m 5 m

VILLE DE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
CENTRE NAUTIQUE
MARCEL PORZOU

Rez de Chaussée
Jun 2005

Coordonnées des différents partenaires intervenant dans le cadre de la natation scolaire et les numéros de diplômes des éducateurs sportifs intervenant dans le cadre pédagogique

Education Nationale Rouen Sud - Inspectrice de l'Education Nationale – Madame Christine MALOT

Conseiller pédagogique E.P.S. – Monsieur Thierry LEGROS

Saint Etienne-Du-Rouvray Inspecteur de l'Education Nationale – Monsieur Guillaume CHARLEMEIN

Conseiller pédagogique E.P.S. – Madame Sophie LOISEL

Transports des élèves - Entreprise les cars PERIER – Madame Marie LECOMTE : Tél : 02.32.11.11.40

Les numéros de diplômes des éducateurs sportifs intervenants dans le cadre de la natation scolaire :

Monsieur Eric PALSON – Directeur de la piscine : 76890115

Monsieur Marc BEAUVAL : 07609002

Monsieur Benjamin SELLIER : 076070059

Madame Flora MAGNIER : BP076120061

Monsieur Christophe SUPPLICE : 076020031

Monsieur Bastien LEMEUX : BPNOR170247

Premier et second degrés

Enseignement de la natation

NOR : MENE1720002C

Circulaire n°2017-127 du 22-8-17

MEN – DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; directrices et directeurs d'académie des services de l'Education Nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; au directeur de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger ; au directeur général de la mission laïque française ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique – enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des établissements publics et privés sous contrat.

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de l'enseignement de la natation, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Elle abroge la circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés.

L'acquisition des compétences en natation se fait sous la responsabilité des enseignants dans le respect des consignes de sécurité. Des précisions sur les intervenants possibles et la démarche pédagogique conseillée sont exposées respectivement en annexes 1 et 2. Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) ou du certificat d'aisance aquatique, sont détaillées en annexes 3 et 4.

Responsabilités :

La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé ; l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académie des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat.

Responsabilité des enseignants :

La mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription. Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par l'enseignant d'EPS, responsable de la classe ou du groupe-classe, comme toutes les activités d'EPS.

L'enseignant veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles :

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

L'article L.911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis et causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Surveillance des activités de natation :

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A.322-8 du code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, ou par dérogation et sur autorisation du préfet du département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Normes d'encadrement à respecter :

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Dans le second degré, l'enseignement est assuré par l'enseignant d'EPS, responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Pour les classes à faible effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

Conditions matérielles d'accueil :

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, 5m² pour des collégiens ou des lycéens. La surface à prévoir nécessite des ajustements en fonction du niveau de pratique des élèves, notamment au lycée.

Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment avec des élèves aux compétences encore fragiles.

Cas particulier des bassins d'apprentissage :

Conçus pour accueillir une classe entière, les bassins d'apprentissage sont des structures spécifiques et isolées, d'une superficie inférieure ou égale à 100m² et d'une profondeur maximale de 1,30 m.

Pour ce type d'équipement, tout en respectant les taux d'encadrement précisés en fonction du niveau de scolarité, la surveillance pourra être assurée par l'un des membres de l'équipe d'encadrement (enseignant, intervenant agréé), sous réserve qu'il ait satisfait aux tests de sauvetage prévus par l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, par le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, ou qu'il possède l'un des titres, diplômes, attestations ou qualifications admis au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive pour justifier de l'aptitude au sauvetage aquatique et de l'aptitude au secourisme. Pour le second degré, l'enseignement et la surveillance peuvent être assurés par le ou les enseignants d'EPS habituel(s) de la classe ; la présence d'un minimum de deux adultes, personnels de l'établissement, est recommandée, quel que soit le nombre d'élèves.

Dans tous les cas, un des membres de l'équipe pédagogique (enseignant ou intervenant agréé) présent sur le bassin devra avoir été formé à l'utilisation du matériel de réanimation et de premiers secours. Cette formation devra être actualisée régulièrement, chaque année ou lors de la mise à disposition de nouveaux matériels de réanimation et de premiers secours.

Cas des plans d'eau ouverts :

Les séances en eaux de baignade (ou plans d'eau ouverts) devront être préalablement autorisées par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place. Pour rappel, les activités présentant des risques particuliers (du type descente de canyon, rafting ou nage en eau vive) en doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Marc Huart

Annexe 1 :

Les intervenants pour l'enseignement de la natation

Les intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par le directeur d'école, ils peuvent assister l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec l'enseignant.

Les intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent selon le cas :

Assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
Prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc...) selon les modalités fixées par l'enseignant.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective :

Les accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (par exemple, dans le cadre du transport, des vestiaires, de la toilette ou de la douche), mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole, ne peut se retrouver isolé avec un élève.

A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'IA-Dasen.

Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à l'agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

Annexe 2

L'enseignement de la natation : aspects pédagogiques :

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de la natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Pour les groupes d'élèves non-nageurs concernés par les actions de soutien ou d'accompagnement, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs des programmes.

La réussite au test d'aisance aquatique (cf. annexe 4), ou la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » (cf. annexe3), permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A.322-3-1 du code du sport).

On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième ; l'attestation scolaire « savoir nager » peut cependant être validée ultérieurement. Elle ne représente pas l'intégralité des activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

1- Dans le premier degré :

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique – sous forme de jeux et de parcours organisés à l'aide d'un matériel adapté pour permettre aux élèves d'agir en confiance et en sécurité et construire de nouveaux équilibres (se déplacer, s'immerger, se laisser flotter, etc...).

Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage de plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

2- Dans le second degré :

L'établissement met en place l'enseignement de la natation au regard des objectifs fixés par les programmes : cet enseignement s'inscrit dans le projet pédagogique EPS et le projet d'établissement. Les modalités d'organisation et d'encadrement retenues pour la totalité des élèves sont fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Conformément à celles-ci, l'équipe pédagogique répartit les élèves en classes ou en groupes-classes, ou selon toute autre modalité d'organisation adaptée aux équipements, après avoir vérifié si les élèves ont déjà obtenu l'ASSN et apprécié le niveau de compétence en natation.

Pour satisfaire aux exigences des programmes d'enseignement, il appartient à l'établissement de mettre en place des actions destinées aux élèves non-nageurs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur. Le cas des élèves en situation de handicap ou d'aptitude partielle doit faire l'objet d'une attention particulière, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation.

[Annexe 3 :](#)

Attestation scolaire « Savoir nager ».

[Annexe 4 :](#)

Test d'aisance aquatique.

IV - Annexes

Les annexes

1. N°1 : Le plan de l'établissement
2. N°4 : Coordonnées des différents partenaires et diplômes des éducateurs sportifs
3. N°5 : Circulaire n°2017-127 du 22-8-2017